

## STTCISSS-CSN MONTÉRÉGIE-CENTRE

Le journal du syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS Montérégie- Centre CSN catégories 2 et 3



Bonjour chers membres,

Julien Houle, président des travailleuses et travailleurs du CISSS-MONTÉRÉGIE-CENTRE CSN.

Petite mise à jour en ce qui à trait aux multiples changements à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective nationale. Nous pouvons vous assurer que nous sommes en discussion avec l'employeur afin de vous fournir les dates de paiements à venir. Beaucoup de calculs doivent être fait dans un cours délais. Nous avons tous bien hâte que le tout soit réglé afin de mettre cela derrière nous. Entre-temps, au cours des prochains jours, nous déposerons des griefs en lien avec les retards qui contreviennent aux ententes signées avec le gouvernement.

Nous tenons à vous rappeler que nous sommes en appui avec la FSSS-CSN concernant les titres d'emplois de la catégorie 2 et 3 qui n'ont toujours pas réglés leurs plaintes du maintien de l'équité salariale. Nous avons formé un comité composé de membres de l'exécutif ainsi que de travailleuses œuvrant au sein du service de retraitement des dispositifs médicaux (PRDM). Les travaux avancent et il faut garder une pression constante sur le gouvernement.

Dans les semaines à venir, un autre plan d'action visant les agent-es administratives (classe 1 à 4), adjoint-es à la direction, adjoint-es à l'enseignement universitaire, secrétaires médicales, acheteurs et acheteuses et les secrétaires juridiques sera mise en place par la FSSS-CSN. Un comité sera créé qui inclura des membres de l'exécutif ainsi que des travailleuses et travailleurs. Ces travailleuses et travailleurs attendent leur maintien pour l'équité salariale depuis plus de 10 ans. Soyons solidaire.

Merci, Solidarité!

### Les petites nouvelles

- Vous aimeriez avoir une formation? Le programme de développement des ressources humaines offrent toutes les formations que vous avez besoin tel que le RCR, OMEGA, PDSB. Il vous suffit d'interpeler votre gestionnaire qui pourra en faire la demande. Si vous recevez une réponse négative à cet effet, venez nous en informer à l'un de nos bureaux syndicaux.
- La distribution de l'agenda débutera au début février car l'on nous empêchait de faire une tournée suite aux multiples éclosions dans les sites du CISSS de la Montérégie-Centre.
- Vous avez des questions sur votre paie? Sachez qu'il existe un site du service régional de la paie.  
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/ressources/paiemonteregie/index.fr.html>

# Santé et sécurité au travail

Un mois de janvier qui frappe pour la covid au sein de notre organisation. En effet, plusieurs membres ont dû être retirés du travail. Le syndicat est présentement en enquête pour savoir d'où vient la problématique que les employé(e)s sont inscrit COVIA en si grand nombre. Nous tenons à vous faire un rappel de la procédure à suivre lorsque vous testez positif à la covid19. Vous pouvez également visiter notre site internet dans l'onglet Santé et sécurité au travail puis procédures Covid+ au travail.



## Voici les 3 étapes à suivre:

**Étape 1: Remplir** votre déclaration d'Accident/Incident avec le lien suivant que vous devez imprimer ou venir chercher au bureau syndical.

**Formulaire St-Jean**

<https://sttcisssmccsn.syndicatcsn.org/wp-content/uploads/2021/08/Formulaire-declaration-Accident-Incident-St-Jean.pdf>

**Formulaire Longueuil**

<https://sttcisssmccsn.syndicatcsn.org/wp-content/uploads/2019/12/D%C3%A9claration-dincident-ou-daccident-du-travail-ou-de-Maladie-professionnelle.pdf>

**Envoyez votre formulaire:**

Bureau de santé St-Jean: [santesecurite\\_rishrr16\\_cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:santesecurite_rishrr16_cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca)

Bureau de santé Longueuil: [santesecurite.csssclm16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:santesecurite.csssclm16@ssss.gouv.qc.ca)

Chef de service:

Au syndicat: [csn.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:csn.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca)

**Étape 2: Remplir** votre déclaration du Travailleur de la CNESST

(Vous allez devoir ouvrir un dossier en ligne (**Mon espace CNESST**), quelques clics et ce sera fait.)

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/reclamation-travailleur>

Vous devez y inscrire que vous avez été en contact avec **une personne positive** ou **symptomatique** dans le cadre de votre travail. Inscrire le ou les dates du contact, si possible.

Vous devrez suivre les règles que le bureau de santé vous donneront

**Étape 3:** Vous allez recevoir **une lettre ou un courriel** vous informant si vous êtes **accepté** ou **refusé**.

Si vous êtes **ACCEPTÉ** vous serez payé à 90% de votre salaire le temps que vous serez en arrêt CNESST. Si les symptômes persistent au-delà de 14 jours, voir à consulter un médecin, si possible.

Si vous êtes **REFUSÉ** vous devez **OBLIGATOIREMENT** communiquer avec l'une des agentes syndicales de santé et sécurité au travail. Elles vous accompagneront pour la suite des choses.

**Line Bédard:** 450-359-5000 au poste 5048

**Brigitte Bureau:** 450-460-5000 au poste 2679



# Nouvel arrêté ministériel, même problématique!

Lors d'un point de presse qui a eu lieu à la mi-janvier, le gouvernement de la CAQ a annoncé de nouvelles mesures pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Dans ces nouvelles mesures, il y a l'ajout de plusieurs titres d'emploi à la prime de temps complet connue sous la prime du 1000\$. Malheureusement, il reste encore plusieurs titres d'emploi non-inclus et une incompréhension dans un titre d'emploi. Par exemple, à ce jour, ce ne sont pas tous les agentes administratives qui auront accès à cette prime. On nous informe que ce sera seulement admissible pour un secteur clinique mais lorsque l'on pose la question de ce qui est considéré un secteur clinique, on ne peut nous répondre. Plusieurs injustices restent à ce jour mais la FSSS-CSN poursuivent leurs interventions auprès du gouvernement et ainsi élargir les titres d'emploi non-inclus dans les arrêtés ministériel.

## NOUVELLES MESURES POUR LE PERSONNEL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX



1

Plusieurs ajouts de titres d'emploi à la prime de temps complet. C'est plus de 100 000 salarié-es de plus qui auront accès à la prime, dont les agentes administratives, les PRDM, les ASSS et les agents d'intervention. Nous continuons nos interventions pour élargir les primes à l'ensemble du personnel.

2

Suspension des frais de stationnement

3

1/2 journée de vacances pour les journées au-delà de la semaine normale de travail

4

Le grand manquant : le gouvernement refuse toujours de rendre disponibles les masques N95 à l'ensemble du personnel.

5

Implantation de l'autogestion des horaires

6

Le gouvernement reconnaît le problème des retards de versement pour la convention collective et l'équité salariale et s'engage à y remédier.

7

Accès à la vaccination et au dépistage facilité dans les milieux de travail

8

Remboursement des frais liés au travail pour le temps supplémentaire (repas, coupons de taxis, etc.)

9

Rémunération à taux double dans certaines situations

## NOUVELLES MESURES POUR LE PERSONNEL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX



## AUTRES MESURES

### Frais de taxi

- Remboursement ou paiement par l'employeur des frais de taxi
- Pour toutes les personnes salariées
- À l'occasion d'un quart de travail en temps supplémentaire
- Entre le domicile et le lieu de travail

### Frais de stationnement

- Aucun frais de stationnement
- Pour toutes les personnes salariées
- Période du 16 janvier 2022 au 10 avril 2022
- Dans la mesure où un espace de stationnement est disponible et situé sur le terrain de l'employeur

### Frais de repas

- L'employeur offre le repas gratuitement, lorsque disponible, ou compensation financière de 15\$ (au choix de la personne salariée)
- Pour toutes les personnes salariées
- À l'occasion d'un quart complet de travail en temps supplémentaire

Outre la prime de 1000\$, le gouvernement a instauré plusieurs nouvelles mesures pour les employé(e)s qui effectuent un quart complet à temps supplémentaire. Parmi ses mesures, il y a les frais de taxi, frais de repas, rémunération à taux double. Par contre, certaines restrictions s'appliquent pour celles-ci. Nous vous invitons à consulter notre site internet dans la section document puis montant forfaitaire et nouvelles mesures incitatives pour plus de détails.

# Équité salarial PRDM + Catégorie 3

## PRDM

L'année 2022 débute comme elle s'est terminée pour les préposé(e)s aux dispositifs de retraitement médicaux. En quête de leur équité salarial attendu depuis des années, la FSSS-CSN a annoncé sa phase 2 de son plan d'action. La grogne se fait de plus en plus ressentir au sein du groupe, plusieurs quittent le plancher vers d'autres horizons. Une rencontre spéciale sur zoom a été organisée à la fin janvier pour les PRDM du CISSS de la Montérégie-Centre avec leur syndicat local ainsi que les 4 représentants au dossier du côté de la fédération de la santé et des services sociaux. La FSSS-CSN réclame une fois de plus une rencontre avec la présidente du Conseil du trésor (*Sonia Lebel*) pour régler les plaintes de maintien des PRDM.

Une pétition circule jusqu'au 10 février à l'Assemblée Nationale du Québec pour appuyer les PRDM.

[https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9329/index.html?](https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9329/index.html?fbclid=IwAR2ktZQrSbWuEcdttq9c8ikpNiL4T5ifCDAFTWjCcymSblW5Z3ciYRgwiR4)

[fbclid=IwAR2ktZQrSbWuEcdttq9c8ikpNiL4T5ifCDAFTWjCcymSblW5Z3ciYRgwiR4](https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9329/index.html?fbclid=IwAR2ktZQrSbWuEcdttq9c8ikpNiL4T5ifCDAFTWjCcymSblW5Z3ciYRgwiR4)

**Personnel de la Catégorie 3** (*Acheteuses, Adjointes à la direction, Adjointes à l'enseignement universitaire, Agentes administratives classe 1-4, Secrétaires juridiques, Secrétaires médicales*)

À la fin de l'année 2021, la FSSS-CSN a tenue plusieurs rencontres sur Zoom expliquant la situation en lien avec le règlement de maintien de l'équité salarial de plusieurs titres d'emploi non-réglés. À la suite de ces rencontres la FSSS-CSN a dévoilée son plan d'action pour la 1ere phase de mobilisation. Le syndicat local a décidé d'organiser une rencontre sur Zoom avec les membres des titres d'emploi concernés pour leur faire une mise au point et voir avec eux l'application de la Phase 1. Une fois de plus, des représentants de la fédération de la santé et des services sociaux seront présent pour répondre aux interrogations des membres.

## Nous joindre



HCLM: 450-466-5000 poste 2679



Sttcisssmccsn



HHR: 450-359-5000 poste 5048



Courriel: [csn.cisssmc16@ssssgouv.qc.ca](mailto:csn.cisssmc16@ssssgouv.qc.ca)



Site internet: <https://sttcisssmccsn.syndicatcsn.org/>



**STTCISSS-CSN**  
Montérégie Centre